



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière - Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025

En application des articles L. 300-5 du Code de l'urbanisme et L. 1523-2 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Directrice Générale de la Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) a adressé à Dijon métropole le compte rendu annuel à la collectivité de la concession d'aménagement « Technopôle Agro-Environnement » de Bretenière, arrêté à la date du 31 décembre 2025.

Il est rappelé que, par délibération du conseil communautaire du 21 avril 2011, la Communauté de l'agglomération dijonnaise (COMADI), devenue depuis Dijon métropole, avait confié à la SPLAAD la réalisation de l'opération d'aménagement du Technopôle Agro-Environnement (dit également « AgrOnov ») sur le territoire de la commune de Bretenière dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 16 mai 2011 (complétée depuis lors par six avenants).

L'ambition de ce projet consiste à développer un technopôle centré sur une nouvelle forme d'agriculture associant respect de l'environnement (agriculture à haute valeur environnementale) et performance économique, sur l'ancien site de recherche de l'INRA, à Bretenière, acquis par la COMADI en mars 2008.

Ce Technopôle Agro-Environnement a pour vocation d'accompagner la promotion de projets économiques et scientifiques innovants, s'appuyant sur une démarche technopolitaine de rassemblement sur un même lieu des structures de recherche, de formation secondaire, professionnelle, supérieure et continue des entreprises. Le programme d'aménagement et de réhabilitation du site a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 22 mars 2012. Le permis d'aménager a ensuite été délivré le 26 novembre 2012.

La réhabilitation des bâtiments A et B a ensuite été intégralement réalisée dans les années 2010.

1- Éléments du bilan annuel

Foncier

Au 31 décembre 2025, la SPLAAD dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Aucune acquisition n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 885 327 € TTC.

Aménagement des sols et travaux

Concernant le volet aménagement

Les travaux de viabilisation notifiés en 2013 sont terminés.

Au 31 décembre 2025, l'intégralité des travaux principaux a été réalisée.

Les dépenses constatées pour ces postes au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 979 984 € TTC.

Les travaux résiduels seront réalisés lorsque les lots 2 et 4 auront été commercialisés.

Ils correspondent à la démolition de l'ancienne chaufferie, les finitions des trottoirs bordant les lots pré-cités.

Le désamiantage et la démolition de l'ancienne chaufferie auront lieu sur l'exercice 2026, et de menus travaux d'entretien sont prévus.

Concernant le volet réhabilitation du bâtiment A et B

L'intégralité des travaux a été réalisée.

Au 31 décembre 2025, le poste travaux enregistre une dépense de 5 539 234 € TTC et aucune dépense supplémentaire n'est prévue.

Concernant le volet réhabilitation du bâtiment C.

Au 31 décembre 2025, aucuns travaux n'ont été réalisés.

Par la suite, l'année 2026 devrait être marquée par la déconstruction, le désamiantage des serres, et le curage du bâtiment C de mai à août.

Il est également envisagé de démarrer les travaux de réhabilitation du bâtiment C avant la fin d'année.

Concernant la construction du bâtiment L.

La construction du bâtiment L devrait démarrer en fin d'année 2026, pour une livraison début 2028.

Frais de commercialisation et communication

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 8 279 € TTC.

Rémunération du concessionnaire

La rémunération perçue par le concessionnaire pour l'année 2025 s'élève à 5 240 € TTC, et, en cumul au 31 décembre 2025, à 638 200 € TTC.

Recettes de commercialisation des terrains

Aucune vente n'a été réalisée en 2025.

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 898 002 € TTC.

Subventions

Le projet bénéficie de subventions du FEDER, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'ADEME, en ce qui concerne l'aménagement et la réhabilitation des bâtiments A et B pour un montant total de 5 531 544 €. Ces subventions ont été perçues en totalité.

En 2026, une convention de subvention sera signée avec la Région d'un montant total de 1 500 000 € pour le financement de la réhabilitation du bâtiment C et la construction du bâtiment L. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du volet Territoire en Action du SCOT du Dijonnais, avec la nécessité de respecter des éco-conditionnalités suivant plusieurs thématiques : énergie, déchets, biodiversité, sobriété foncière, mobilités douces et intermodalité.

Équilibre global prévisionnel de la concession d'aménagement au 31 décembre 2025

L'état prévisionnel des dépenses consolidées de la concession d'aménagement (incluant les deux phases : bâtiment A et B / puis bâtiments C et L) fait désormais ressortir un montant cumulé de 16 762 484 € HT dont :

- 9 672 275 € HT pour la réhabilitation des bâtiments A et B
- 7 090 209 € HT pour la réhabilitation du bâtiment C et la construction du bâtiment L.

L'état prévisionnel des recettes consolidées de la concession d'aménagement (incluant les deux phases : bâtiments A et B / puis bâtiments C et L) fait désormais ressortir un montant cumulé de 16 762 484 € HT, dont 7 090 209 € HT pour la réhabilitation du bâtiment C et la construction du bâtiment L.

Subvention globale (participation d'équilibre) de la métropole

Suite à la demande de Dijon Métropole de réhabiliter le bâtiment C et de construire le bâtiment L, et tenant compte du coût prévisionnel des travaux nécessaires, la participation d'équilibre de cette dernière a été rehaussée de 5 590 209 € par un avenant n°7 à la convention de prestations intégrées en date du 10 juillet 2025 (relèvement portant exclusivement sur les travaux susvisés). Cette somme sera versée par la métropole une fois les travaux achevés (en une ou plusieurs fois). Il n'est pas prévu de modification de la participation d'équilibre sur l'exercice 2026.

Parallèlement, la SPLAAD a sollicité auprès de la Métropole une troisième avance de trésorerie au titre de la présente concession d'aménagement d'un montant maximal de 5,5 M€. Après

approbation par le conseil métropolitain, la convention correspondante a été signée et notifiée le 10 juillet 2025. Elle prévoit le versement échelonné de l'avance, sur demande de la SPLAAD, au fur à mesure de la réalisation de l'opération, puis son remboursement intégral à la métropole à l'issue de cette dernière.

2- Situation de trésorerie au 31 décembre 2025.

Le compte rendu annuel à la collectivité susvisé, arrêté au 31 décembre 2025, rappelle la situation de trésorerie de la concession à cette date, et intègre également, en prospective, les conséquences en termes de trésorerie de la nouvelle phase de travaux (bâtiments C et L) pour les années 2026 et suivantes. Ainsi, à la date du 31 décembre 2025, la trésorerie de la concession d'aménagement est assurée par :

- une ouverture de crédit en compte courant d'un montant autorisé de 750 000 €, contractée auprès de la Caisse d'Epargne, et sollicitée à hauteur de 0 € au 31/12/2025 ;
- une avance de trésorerie de 500 000 € versée par la collectivité sur l'exercice 2025 ;
- des avances de la collectivité à hauteur de 3 500 000 €, dont 3 000 000 € ont déjà été remboursées (soit un encours de 500 000 € au 31/12/2025). En 2026, compte-tenu de l'avancée du projet de réhabilitation du bâtiment C et la construction du bâtiment L, la SPLAAD devrait solliciter le versement de 1 000 000 € dans le cadre de la convention d'avance de trésorerie conclue à cet effet le 10 juillet 2025 (cf. *supra*).

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de la concession « Technopôle Agro-Environnement » à Bretenière transmis par la SPLAAD à Dijon métropole, et arrêté au 31 décembre 2025 comportant :

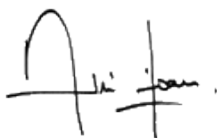
- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de la concession d'aménagement « Technopôle Agro-Environnement (AgrOnov) » à Bretenière, arrêté au 31 décembre 2025, et annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

